

Réf. : Responsable Service scolarité

## Arrêté fixant la composition du jury de la Licence mention Sciences pour la santé parcours Sciences du médicament et des produits de santé – LAS 3

Le Doyen de la Faculté de Pharmacie de Lille,

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1, D. 623-6 et D. 613-7,  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,  
Vu l'arrêté de l'Université de Lille n° 2022-053 du 03 janvier 2022 relatif à délégués de signature.

Décide :

Art. 1 : sont nommés pour l'année universitaire 2023-2024 membres du jury de diplomation de la Licence mention Sciences pour la santé parcours Sciences du médicament et des produits de santé – 3<sup>ème</sup> année :

Président : M. le Dr Sébastien ANTHERIEU (MCF),

Mme Kadiombo BANTUBUNGI-BLUM (MCF),

M. le Pr Damien CUNY (PU),

Mme le Dr Cécile DANIEL (MCU-PH),


Mme le Dr Laurence GOOSSENS (MCF),

Mme le Dr Céline RIVIERE (MCF).

Art. 2 : le Responsable de l'Administration et du Pilotage de la Faculté de Pharmacie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lille, le 19 Octobre 2023

Par délégué le Premier Assesseur

**Le Premier Assesseur,**  
  
**Anne GARAT**

Anne GARAT

